

Lignes directrices pour Subvention de la Fondation du CUSM

Demandes :

- Toutes les demandes doivent être soumises par l'entremise du portail : [Fondation du CUSM - Demande de subvention](#)
- Seules les demandes complètes, soumises avant la date limite, seront prises en considération.
- Les demandes, y compris le budget détaillé et tout achat ou location d'équipement, doivent être approuvées par l'autorité compétente du CUSM ou du RI-CUSM, et cette approbation doit être jointe à la demande.
- Tous les membres de la communauté du CUSM peuvent soumettre une demande
- Les demandeurs doivent être en règle auprès du CUSM et du RI-CUSM.

Durée :

- La Fondation du CUSM privilégie les projets pour lesquels il est possible d'obtenir un financement complémentaire ou subséquent, ainsi que les projets démontrant leur pérennité au-delà du financement demandé.
- La durée maximale d'une demande de financement est de trois (3) ans, avec possibilité de soumettre une nouvelle demande pour les projets nécessitant un financement au-delà de cette période.
- Si les fonds ne sont pas utilisés après 12 mois, le demandeur devra fournir une explication ainsi qu'un échéancier des dépenses, à faire approuver par le Comité des subventions. À défaut de fournir cette explication avant la date indiquée, l'engagement sera annulé.
- Pour les engagements de financement pris avant 2026 :
 - o Si le projet a été approuvé pour financement, mais qu'aucun fonds n'a été réclamé au cours des cinq (5) dernières années, l'engagement sera annulé. Aucun financement additionnel ne sera accordé.

L'élan
*qui fait
avancer la
santé.*

The
momentum
*that moves
health
forward.*

- Si le projet a été approuvé pour financement, mais qu'aucun fonds n'a été réclamé pour une période de 12 mois à 5 ans, le demandeur devra fournir une explication ainsi qu'un échéancier des dépenses, à faire approuver par le Comité des subventions. À défaut de fournir cette explication avant la date indiquée, l'engagement sera annulé.

Types de projets :

- La Fondation du CUSM finance des projets soutenant les soins aux patients et la recherche en santé.
- Tous les projets de recherche doivent avoir fait l'objet d'une évaluation par les pairs, et une preuve doit être fournie avec la demande.
- Aucun financement ne sera accordé pour les activités opérationnelles de l'hôpital ni en remplacement du financement gouvernemental.
- La Fondation du CUSM considère favorablement la possibilité d'apparier des engagements d'autres organismes.
- Les demandes doivent démontrer un fort alignement stratégique avec la mission de la Fondation du CUSM, l'impact clair du projet, sa faisabilité ainsi que son potentiel de collecte de fonds.
- Les fonds ne peuvent pas être utilisés pour l'achat d'alcool.
- Les projets doivent viser la santé des adultes (18 ans et plus).

Communications et rapports :

- Toutes les demandes d'information de la Fondation du CUSM doivent recevoir une réponse rapide du demandeur et respecter les échéances indiquées afin de demeurer en règle.
- Un rapport annuel jugé satisfaisant est requis avant le versement des paiements subséquents.

L'élan
*qui fait
avancer la
santé.*

The
momentum
*that moves
health
forward.*